



Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25
mairie@mortefontaine-oise.fr

Extrait du registre
Du conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 24/03/2023 S'LOW
ID : 060-216004275-20230321-DELIB_41_2023-DE

Nombre de membres	12		
Présents	10		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	16 mars 2023		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Délibération n° 41-2023

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France pour restaurer la biodiversité des chemins ruraux dans le cadre du cahier des charges du dispositif permanent « La Nature en chemins ».

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recenser, conserver et protéger nos chemins ruraux afin de pouvoir les rendre accessibles à la population et préserver la biodiversité. Pour démarrer ce projet, il faut borner les chemins ruraux afin de reconnaître les limites pour l'emplacement au moment de l'implantation et mettre en place un schéma de plantation de haies et arbres (2500 plants). La commune se fera accompagnée par l'association des chemins du Nord-Pas de Calais- Picardie et de la Fédération des chasseurs de l'Oise.

Le montant du bornage a été estimé à 23 100 € HT et celui de l'achat et de l'installation de ligneux est estimé à 50 000€ HT

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la région Hauts de France.

Le plan de financement provisoire proposé est le suivant :

- Région HDF 70% pour le bornage
- Région HDF 90% pour les fournitures dans la limite d'un plafond moyen de dépenses éligibles de 10€/plant
- Région HDF 50% pour la main d'œuvre dans la limite d'une moyenne de 5€/plant
- Reste à charge par la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention auprès de la région Hauts de France,
- Adopte le plan de financement provisoire
- S'engage à conduire le projet d'aménagement conformément au cahier des charges du dispositif permanent « La Nature en chemins »

- Assure la pérennité des engagements mis en place pour 10 ans et l'entretien des aménagements qui seront réalisés
- Accepte la diffusion par la Région des informations liées aux réalisations dans le cadre du présent appel à projets
- Facilite toute démarche de suivi faune/flore sur les aménagements réalisés
- Charge M. le Maire de signer les actes relatifs à ce projet.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jacques FABRE

